

Après l'Italie qui fait figure de pionnier dans la mise en œuvre des politiques temporelles (la première loi italienne sur la coordination des horaires des activités commerciales et des services publics date de 1990) et l'Allemagne, le thème des temps de la ville prend de l'ampleur en France depuis quelques années avec notamment le colloque de Cerisy en 1996 :

« Entreprendre la ville : nouvelles temporalités, nouveaux services »,

Une préoccupation qui n'a rien d'un effet de mode, et qui implique tous les acteurs de la cité, puisqu'il s'agit de concilier temps et espace de la vie, donc de la ville.

Qu'en est-il à Lyon ?

Le plan de mandat 2001/2007 du Grand Lyon met à l'ordre du jour une réflexion sur les temps de la ville, en vue de la création à terme d'un bureau des temps.

Le présent cahier de prospective a, comme les autres cahiers, vocation à nourrir le débat de société ainsi que la réflexion du Conseil de Développement qui réunit des personnes d'horizons divers, vivant les temps de la ville différemment.

Pour l'acteur public, qu'est le Grand Lyon, il s'agit dans le cadre de l'ARTT et de cette révolution sociétale des temps que nous sommes en train de vivre, de réfléchir à l'adaptation de l'offre de services ainsi qu'à l'évolution des métiers d'animateurs, de médiateurs des temps de la ville.

Pour réaliser ce cahier, nous avons pu bénéficier du travail de fond réalisé par les organismes qui, dans l'agglomération lyonnaise et dans la Région, pilotent des réflexions et des actions sur le thème du temps : en particulier le CERTU (Centre d'Etudes sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), ARAVIS (Agence Rhône-Alpes pour la valorisation de l'innovation sociale), l'AGEFOS PME, l'INUDEL (Association Régionale pour l'innovation urbaine et le développement local)...

Nous avons particulièrement bénéficié de l'appui du CERTU, des expériences du réseau d'acteurs qu'il anime et des conseils précieux de Lucie Tortel. Qu'elle en soit remerciée.

La richesse de ce cahier provient également du travail réalisé par Miloud Lekouara de l'agence Médiactif qui a mobilisé plusieurs experts, recueilli des expériences de terrain et interviewé des acteurs.

Invitation au débat

La réflexion prospective et stratégique sur le devenir de l'agglomération lyonnaise engagée par le Grand Lyon dans le cadre de Millénaire 3, puis du Conseil de Développement est par essence permanente et collective. Elle concerne et doit impliquer, outre les élus et les services du Grand Lyon, les partenaires de ce dernier, les habitants de l'agglomération et de nombreux acteurs d'horizons divers.

A partir d'une vision des enjeux à long terme, la démarche doit permettre de construire les options stratégiques de développement de l'agglomération pour le début des années 2000. Pour ce faire, elle doit favoriser à la fois l'émergence d'une vision partagée des enjeux, et la constitution d'une culture commune sur un ensemble de questions centrales pour la société locale aujourd'hui : l'environnement, le lien social, la citoyenneté, les technologies de l'information, etc.

La réussite d'une telle entreprise passe nécessairement par un véritable partage des informations et des diagnostics des situations, et par une confrontation et une expression des points de vue et des idées, dans leur diversité.

les cahiers Millénaire 3

Avec les "Cahiers Millénaire 3", diffusés gratuitement, le Grand Lyon s'inscrit dans cette perspective.

Ces cahiers sont le support par lequel :

- sont diffusées les informations fondamentales concernant les différents sujets de la réflexion prospective,
- sont rendues publiques les réflexions et études réalisées par le Grand Lyon dans ses domaines de compétence, intéressantes pour la réflexion prospective,
- les partenaires, les experts et les acteurs peuvent exprimer un point de vue, sous leur propre responsabilité.

Les cahiers Millénaire 3 ne sont donc pas des oeuvres définitives et achevées qui concluent des processus de réflexion ; ce sont des documents de travail, qui invitent à la discussion ; des petites pierres mises à la disposition de la construction collective.

Sommaire

Introduction	p 3
Le quotidien urbain, <i>par Thierry Paquot</i>	p 3
1 - La révolution sociétale des temps	p 5
<i>Rapport d'Edmond Hervé, Temps des villes, compte rendu du voyage d'étude en Allemagne</i> ..	p 5
Le temps et les modes de vie : sept tendances, <i>par Bernard Préel</i>	p 7
Usage du temps et temps des usages, paradoxes sur l'espace urbain, <i>par François Guery</i> ..	p 15
Trois espaces pour un autre temps urbain, <i>par Cyrille Harpet</i>	p 19
Pour une ville en continu ?, <i>par Thierry Paquot</i>	p 21
2 - Les 35 heures, une prise de conscience et une révolution	p 23
<i>Rapport d'Edmond Hervé, Temps des villes, compte rendu du voyage d'étude en Italie</i>	p 23
Entretien avec <i>Michel Weill, ARAVIS</i>	p 25
Regards sur l'introduction des horaires de travail élargis dans les services commerciaux chez France Télécom, résumé de la thèse de <i>Pierre-Yves Sanséau</i>	p 29
Pour un nouveau contrat social fondé sur la gestion du temps dans l'entreprise, <i>par Didier Livio</i> ..	p 35
3 - Les 1000 temps de la ville	p 39
<i>Rapport d'Edmond Hervé, Temps des villes, compte rendu du voyage d'étude au Pays-Bas</i> ..	p 39
Le temps du travail dicte-t-il l'emploi du temps des citoyens ? <i>par Jean-Yves Boulin</i>	p 43
Impacts des 35h sur le temps des femmes, <i>par Benjamin Sahler</i>	p 47
Entretien avec <i>Dominique Sénore, IUFM</i>	p 53
Entretien avec <i>Michel Buffet, Syndicat National Unitaire des instituteurs</i>	p 55
Politiques temporelles : un enjeu essentiel de la politique de la ville, <i>par Claude Brévan et Dominique Laousse</i>	p 57
L'évolution de la mobilité quotidienne dans les pays d'Europe, <i>par Lucie Tortel et Marie-Odile Gascon</i>	p 59
4 - Quel impact sur le planification et le management urbain ?	p 63
<i>Rapport d'Edmond Hervé, Temps des villes, compte rendu du voyage d'étude aux Pays-Bas (suite)</i>	p 63
Interview de <i>François Ascher, Université Paris 8</i>	p 65
L'urbanisme de la chronotopie, <i>par Michel Lussault</i>	p 67
5 - Temps de travail, temps sociaux, pour une approche globale	p 71
<i>Rapport d'Edmond Hervé, Temps des villes, synthèse du rapport</i>	p 71
L'émergence de politiques publiques temporelles en France et en Europe, <i>par Pierre Dommergues et Christine Delfour</i>	p 75
Temps de travail, temps sociaux, pour une approche globale, <i>par Annie Gauvin et Henri Jacot</i>	p 84
Quel management public des temporalités ?	p 85

Introduction

Le quotidien urbain (extraits)* ©

par Thierry Paquot

(...)

Le thème des temps de la ville ne doit pas être une mode qui produirait quelques gadgets, mais un remarquable prétexte pour donner plus de cohérence à la fois à l'emploi du temps de chacun et aux territoires urbains. "Les deux objectifs, de l'action sur le temps des villes en Italie, indique Jean-Yves Boulin¹, sont de pallier les inégalités dans la division du travail social qui est défavorable aux femmes, tant dans la dimension de la vie quotidienne que sur l'ensemble du cycle de vie, et d'améliorer la condition du citoyen en facilitant l'usage temporel et spatial qu'il peut faire de la ville. Il s'agit de resserrer le lien entre la ville et ses habitants."

L'administration italienne, plutôt défailante quant à ses horaires, a été contrainte, sous la pression du mouvement féministe, à remettre ses pendules à l'heure d'une société modernisée, compétitive qui espère jouer dans la cour des grands. En 1990, la loi 142 se présente résolument décentralisatrice et laisse les villes s'auto-organiser. Certaines créent des " bureaux du temps " (environ cent cinquante villes en possèdent un, comme Modène, Rome, Milan, Gênes, etc). afin de connaître les desiderata de la population et tenter d'y répondre en promouvant ici des concertations quadrangulaires (syndicats, administrations, comités d'usagers, chefs d'entreprise) et là des "banques du temps", qui sont des bourses d'échanges d'heures entre les citoyens ("je garde vos enfants de 17 heures à 19 heures, en échange vous me donnez un cours d'anglais ou de mécanique auto, ou de solfège", etc).. En 1997, une autre loi simplifie les procédures administratives et suggère d'ouvrir des bureaux de relations avec le public " (URP). En mars 2000, la loi Turco (Livia Turco, militante communiste, puis Democratici di sinistra, proposait déjà en 1988, une loi d'initiative populaire nommée " Les femmes changent le temps ") impose aux élus des villes de plus de 30 000 habitants de coordonner les temps urbains, non plus d'un point de vue local, mais aussi social, en prenant en compte les congés parentaux, les formations, les assistances diverses, etc.

Conséquemment, les horaires des administrations se sont améliorés, mais ces lois ont surtout entraîné de nombreuses initiatives, comme à Florence où une "journée du citoyen" se met en place le jeudi et assure l'ouverture des services municipaux de 9 heures à 19 heures. Les écoles ont la possibilité de fixer, d'un commun accord avec le personnel scolaire et les parents d'élèves, les heures d'ouverture et de fermeture. Il est vrai qu'un léger décalage, d'un quart d'heure par exemple, évite les embouteillages, réduit le parcours du combattant pour les parents ayant plusieurs enfants dans plusieurs écoles et limite sérieusement l'énerverment du matin, pour tous, petits et grands. L'amélioration notable des conditions de transport (plus grande amplitude des horaires et meilleure régularité des passages) et de l'éclairage public au Québec et dans la plupart des agglomérations urbaines de l'Europe du Nord résulte également des revendications féministes. Celles-ci visent à réduire les méfaits de la double journée de travail de la femme salariée (temps de l'emploi et temps de la famille) et à assurer une réelle sécurité pour la femme seule dans la ville quelle que soit l'heure.

À Stockholm par exemple, les employé(e)s municipaux bénéficient dorénavant d'horaires à la carte et ce sept jours sur sept et de 6 heures à 22 heures, sur la base du volontariat. Les employé(e)s décident, dans ces créneaux-là, de leur emploi du temps - il n'est pas définitif et peut, au cours de l'année, varier selon les saisons - et les administré(e)s ont accès plus facilement aux différents services.

Aux Pays-Bas, la loi de février 2000 qui autorise le salarié à réduire, de lui-même, son temps de travail sans aucun justificatif, nécessite de réaménager les rythmes urbains, du moins pour les transports et les services. De nombreux projets ont été élaborés (bibliothèque ouverte le dimanche, crèche aux horaires extensibles, échanges des savoirs, bénévolat auprès des personnes en difficulté, etc.) et sont en cours d'expérimentation. Déjà en 1965, un imposant happening s'oppose à "l'asphaltterror" et

* Extraits de " Le quotidien urbain" sous la direction de Thierry Paquot, Editions la Découverte/Institut des villes - 2001
1 - Sociologue, chargé de recherches au CNRS-IRIS

un " Plan blanc " élaboré par Constant est largement diffusé, il prévoit d'interdire aux automobiles le centre d'Amsterdam et de fournir gratuitement des bicyclettes blanches aux conducteurs et à leurs passagers. En cela, le concepteur de New Babylon renouait avec une décision des bourgmestres de la ville qui, en 1634, empêchèrent l'entrée de la ville aux coches, carrosses et autres véhicules encombrants.

A Vegesack, quartier de Brême, une " agence du temps " indépendante de la mairie est créée en 1999, sur la base d'une autonomie associative. Elle tente de résoudre des petits tracas quotidiens en favorisant la formulation des problèmes ordinaires et en informant largement la population des associations, réseaux, institutions qui s'occupent de ces questions. Le jeudi est devenu la " Journée des citoyens " et tous les bureaux sont ouverts de 8 heures à 18 heures. Une " Fête de la mobilité " doit favoriser le dialogue entre les taxis, les cyclistes, les transporteurs et les divers usagers...

Hambourg s'y met également, ainsi que Hanovre, Munich et Berlin. Le débat le plus vif, en Allemagne, semble concerner le dimanche. Faut-il le banaliser, en faire un jour de semaine et autoriser l'ouverture des grandes surfaces ? Selon différents sondages, la population accepterait un tout petit assouplissement, tandis que la communauté évangélique milite pour le maintien du dimanche férié : " Le jour libre commun est un bienfait pour tous, même pour ceux qui n'en profitent pas pour aller à la messe [...]. Le dimanche est un signal que la vie est davantage que travailler, acheter et posséder. "

Les mouvements des femmes en France ne portaient pas sur les mêmes demandes d'une part, et d'autre part les " services " étaient plus efficaces qu'en Italie, même si des perfectionnements sont encore à apporter. Néanmoins plusieurs villes françaises se sont d'ores et déjà impliquées dans une politique des temps de la ville. Poitiers, qui possède un énorme CHU -le principal employeur- et une université importante, incite les divers partenaires à se désynchroniser afin de donner un peu plus d'élasticité, de fluidité dans les circulations. Le territoire de Belfort mise sur une meilleure temporalisation de ses activités (économiques, culturelles, communicationnelles, etc.) pour réharmoniser ses diverses aires urbaines. Saint-Denis ambitionne d'être davantage à l'écoute des habitants et de moduler différemment les horaires de ses services.

De la même façon que l'Homo urbanus moderne possède plusieurs territoires, réels et virtuels, il vit à plusieurs temps. Mais chaque temps n'a pas son territoire et inversement, d'où parfois un profond désarroi, et la demande de localiser ses temps et de temporaliser ses espaces. La chronotopie participe à cette exigence en introduisant, non seulement le déroulé temporel des usages d'un lieu, mais la réversibilité du projet urbain lui-même. Une ligne de bus n'est pas définitive, d'autres arrêts sont envisageables selon, justement, les temps des voyageurs et leurs destinations. Un arrêt est décidé ici à côté d'un magasin par exemple, celui-ci ferme ; en revanche, entre deux arrêts, un petit centre commercial ouvre ses portes ; il est alors nécessaire de déplacer l'arrêt ancien. Cette souplesse est rarement acceptée par le transporteur qui croit qu'une ligne est immuable, que son itinéraire est tracé une fois pour toutes, sans jamais réagir aux transformations qui affectent son environnement immédiat. De même, ralentir la vitesse sur un boulevard, élargir la voie réservée aux bus, circonscrire les stationnements concourent à la métamorphose d'un site.

Ainsi l'urbanisme ordinaire intervient-il sur les temps de la ville et influe sur les usages d'un territoire. Du coup, les détails sont soignés, ce qui réveille leur aménité. Le mobilier urbain, les panneaux de signalisation, les bancs publics sont la marque du confort de la ville et, ne l'oublions pas, le mot " confort " vient de " réconfort, de " porter secours à ". Il est facile de mesurer l'incroyable décalage qui existe entre le confort des logements (qui depuis un siècle ne cesse de s'améliorer, nonobstant la sempiternelle question de la pollution sonore. . .) et le confort extérieur. L'inhospitalité d'une ville ne résulte pas d'un caractère inné, mais d'un inconfort qui la rend inhabitable, d'une absence de ménagement. Le souci de la qualité des espaces publics est aussi un souci de leurs temporalités et rythmes. Mais qui, des urbanistes, élus et personnels communaux, accorde toute l'attention qu'il mérite à un recoin urbain ? La chronotopie devrait être enseignée dans les formations aux métiers de la ville, le temps n'est-il pas aussi un matériau de construction ? De construction de soi ? Le temps sort de l'intimité et s'affiche dorénavant sur la place publique. De plus en plus nombreux sont celles et ceux qui exigent des pouvoirs publics une intervention sur l'agencement des temps de la ville. Comment l'interpréter ?